

# PROGRAMME DE FORMATION

VERSION : 31 JUILLET 2025 TAUX DE RÉUSSITE : 65% TAUX DE SATISFACTION : 90%

# PUBLIC CONCERNÉ

**INFIRMIERS** 

# PREREQUIS

ÊTRE DIPLÔMÉE DE SA PROFESSION

# MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS INSCRIRE À CETTE FORMATION EN NOUS CONTACTANT DIRECTEMENT PAR :

- MAIL : CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
- SITE INTERNET : FORMULAIRE CONTACT

- TÉLÉPHONE : 09 70 70 83 80

L'ACCÈS À LA FORMATION AURA LIEU 14 JOURS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE VOTRE CONVENTION DE FORMATION

# DURÉE

HEURES : 14H ACCESSIBLE DE 24H À 1 MOIS SUR LA PLATEFORME 360 LEARNING

# PROFIL FORMATEUR

INFIRMIER DIPLÓMÉ D'ÉTAT
DU DE DIABÉTOLOGIE PRATIQUE
DU EN THÉRAPIES COGNITIVES ET
COMPORTEMENTALES
DIPLÓME D'HYPNOSE ERIKSONIENNE
ET THÉRAPIES BRÈVES

# TARIF

200€ HT\*

PRISE EN CHARGE\*\*

O INDEMNISATION\*\*\*

### **ERUDIT NOVATION**

21 RUE DE COURCELLES 51100 REIMS SIRET : 92026754900011 SITE : WWW.ERUDITNOVATION.COM CONTACTŒERUDITNOVATION.COM 07 45 89 24 98

# LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS : «LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION»

ORIENTATION FIF-PL: SOS-020 - LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS: «LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION » (SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION PAR LE FIF-PL)

# RÉSUMÉ DE LA FORMATION

LA NOMENCLATURE EST INDISPENSABLE À L'EXERCICE QUOTIDIEN DES INFIRMIERS LIBÉRAUX, CAR ELLE PERMET LA FACTURATION DES ACTES DE SOINS. NÉANMOINS, ELLE RESTE COMPLEXE À APPRÉHENDER ET LES AVENANTS 6 ET 8 VIENNENT AJOUTER DES SOURCES DE QUESTIONNEMENT.

L'OBJECTIF DE CETTE FORMATION EST DE PERMETTRE AUX IDEL DE CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS COTATIONS DISPONIBLES POUR FACTURER LEURS SOINS, AVEC TACT ET MESURE ET DANS LE RESPECT DE LA PERTINENCE DES ACTES.

CETTE FORMATION DONNERA LES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES SUR TOUS LES ARTICLES DE LA NGAP, EN PARTICULIER LES COTATIONS DE SOINS COMPLEXES OU MULTIPLES (PERFUSIONS, SOINS SPÉCIALISÉS, PRADO, ETC...)

ELLE PERMETTRA ÉGALEMENT DE DÉCOUVRIR TOUTES LES NOUVEAUTÉS LIÉES À LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS DÉPENDANTS ET À L'ORGANISATION DES NOMBREUX ACTES DE SURVEILLANCE NOUVELLEMENT CRÉÉS.

# **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES APPRENANTS SERONT CAPABLES DE :

- RAPPELER L'HISTOIRE DE LA PROFESSION ET DE LA NGAP
- DÉFINIR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA NGAP
- EXPLIQUER LE CONTENU DU CHAPITRE I DU TITRE XVI SOINS INFIRMIERS DE LA NGAP
- DÉCRIRE LES ACTES DU CHAPITRE II DE LA NGAP
- DISTINGUER LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES LIÉES À L'UTILISATION DE LA NGAP

# MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

VIDÉOS

 $\overline{m{\gamma}}$ 

Ш

7

Ш

 $\mathbf{\Omega}$ 

Ш

- POWER POINT
- ANNEXES
- FORUM DE DISCUSSION (AVEC LES FORMATEURS ET LES APPRENANTS DE LA MÊME SESSION)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- QCM PRÉ-TEST ET POST-TEST
- QCM
  - VRAI / FAUX
- O CAS CLINIQUE
- O AUDIT CLINIQUE
- O TEXTE A TROU
- O CHOIX UNIQUE
- O QUESTION ORDONNÉE
- O ASSOCIATION

# FORMAT

- © EPP: EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- O GESTION DES RISQUES
- O PROGRAMME INTÉGRÉ
- FORMATION CONTINUE
- O PRÉSENTIEL
- E-LEARNING
- O CLASSE VIRTUELLE
- O MIXTE

NOS FORMATIONS PEUVENT ÈTRE ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.
NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ
SUR VOTRE PROJET DE FORMATION ET POUR METTRE EN PLACE LES ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS SPÉC
FIGUES À PRÉVOIR.

FIGUES À PIÈCEVOIR. CONTACTEZ NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP MR RAULET DUPONT DIMITRI, À L'ADRESSE SUIVANTE CONTACT@ ERUDITNOVATION.COM POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE.

\*PRIX NET DE TAXE, EXONÉRÉ DE TVA - ART. 261.4.4 A DU CGI \*\*DANS LA LIMITE DE VOS CRÉDITS DISPONIBLES ANNUEL (VOIR FIFPL.FR) SI PLUS DE DISPONIBILITÉ, LE FINANCEMENT SE FERA PERSONNELLEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE \*\*\*NON ÉLIGIBLE DANS LE CADRE DU FIF-PL

# LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS : «LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION»

DATES	LIEU
JANVIER	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JANVIER AU 31 JANVIER	
FÉVRIER	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER	
MARS	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MARS AU 31 MARS	
AVRIL	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 AVRIL AU 30 AVRIL	
MAI	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MAI AU 31 MAI	
אוטר	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 JUIN AU 30 JUIN	
JUILLET	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JUILLET AU 31 JUILLET	
AOÛT	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 AOÛT AU 31 AOÛT	
SEPTEMBRE	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE	
OCTOBRE	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE	
NOVEMBRE	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE	
DÉCEMBRE	A DISTANCE
ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE	











